

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 1796)

Rejeté

N° CF2

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Garantir et améliorer les conditions de travail des agents publics dans l'ensemble sa gestion immobilière. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les députés du groupe la France Insoumise proposent d'inscrire dans la loi le fait que la foncière cherchera toujours, dans l'ensemble de sa politique immobilière, à garantir et à améliorer les conditions de travail des agents publics.

Dans les missions dévolues à l'établissement public, ne figure jamais la question des conditions de travail des fonctionnaires. Or, il s'agit d'une mission centrale, si ce n'est même l'objectif principal, de la politique immobilière de l'Etat. Avec 5.6 millions de fonctionnaires, l'Etat est le principal employeur de notre pays.

Or, depuis plusieurs années, nos agents publics subissent la cure d'austérité imposée par la macronie. Cette situation a conduit à une détérioration des conditions de travail : déclassement salarial, perte de sens du métier en raison des réformes, discours publics stigmatisants... Ainsi,

---

selon un sondage IPSOS de 2024, seulement 60 % d'entre elles et eux souhaitent continuer le métier exercé actuellement.

Cette situation n'est pas de nature à s'améliorer avec la volonté de « rationaliser », c'est-à-dire diminuer, l'espace foncier occupé par fonctionnaire. En effet, afin de faire des économies, la PPL parle d'une diminution de la surface d'occupation des bureaux par fonctionnaire de 24 m<sup>2</sup> aujourd'hui à 16 m<sup>2</sup>. D'ici à 2032, l'objectif est même d'aller vers une réduction de 30% du parc immobilier de l'Etat.

Cette politique délétère dégradera encore les conditions de travail des fonctionnaires et rendra toujours plus difficile l'exécution des missions de service public. Selon la CGT- Finances, cet « effort » passera nécessairement par un regroupement forcé de plusieurs services et à un recours renforcé au télétravail, sans que les agents n'aient leur mot à dire.

La dégradation des conditions de travail porte, pourtant, de terribles conséquences : entre le 1er janvier et juillet, ce sont 14 agents qui se sont donnés la mort au sein de la DGFIP, après déjà neuf suicides recensés pour l'année 2024. Ces drames insupportables rappellent la responsabilité directe d'années de moyens sacrifiés sur l'autel de l'austérité.

C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il convient d'inscrire dans la loi que la foncière devra faire de l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires un objectif prioritaire, subordonné à aucun autre, ceux-ci étant indispensables à l'exécution du service public.